

Savoie Pourquoi les vététistes sont désormais interdits de prendre le funiculaire de Bourg-Saint-Maurice

Dauphiné Libéré 24 mars 2025

Cyprien Durand-Morel

Alertée par l'Office national des forêts (ONF) et une entreprise privée dans le cadre de la création d'une piste bleue de VTT, la commune de Bourg-Saint-Maurice a fait interdire le funiculaire à tous les vélos à partir de ce lundi 24 mars. Explications avec Tom Buet, élu délégué au développement de l'outdoor.



« La forêt domaniale de l'Arbonne est une barrière naturelle contre les crues. Si les arbres sont endommagés par les VTT, c'est notre sécurité qui est en jeu », avertit l'élu municipal Tom Buet. Photo Andy Parant

« On ne veut pas que la destination Bourg-Saint-Maurice - Les Arcs soit le rassemblement des freeriders en mars avril », affirme avec fermeté Tom Buet, élu délégué au développement de l'outdoor pour la commune de Haute Tarentaise. Depuis ce lundi 24 mars, le maire borain Guillaume Desrues a demandé à ADS, exploitant des remontées mécaniques de la station des Arcs, d'interdire, pour une durée indéterminée, tous les vélos qui souhaiteraient emprunter le funiculaire.

Un changement de braquet radical de la municipalité, motivé par une accumulation d'incivilités d'une minorité de vététistes qui évoluent en dehors des sentiers balisés. « On a aperçu sur les réseaux des vidéos de jeunes qui pratiquent le freeride, s'en vantent, et en font une activité mercantile. Ils ne pensent qu'à leur intérêt personnel, en recherchant les likes, des sponsors et en obtenant des rémunérations », déplore l'élu, grand amateur de VTT. « Certains pilotes ont construit leur carrière sur des images sensationnelles sur des sites non autorisés », regrette son collègue Frédéric Horny, ancien jeune vététiste prometteur.

Après des premières remontrances auprès de ces freeriders, de nouveaux signalements de détérioration ont été transmis à la municipalité ce week-end.

Les VTT ne peuvent pas nous dire qu'ils n'ont pas le terrain de jeu idéal pour s'exprimer

En forêt, des traces de 50 centimètres de large se dessinent, coupant de petits arbres et des racines. Interdite par la loi, la pratique du freeride implique parfois la traversée de parcelles privées en forêt, mais aussi dans le village des Eulets. Les jardins, talus, et murs de propriétaires sont utilisés comme des rampes de figures par les jeunes vététistes indépendants. La collectivité a décidé de passer la seconde pour freiner une pratique qui attire de plus en plus d'adeptes. « Quinze ans en arrière, ils étaient dix dans l'hiver. Dimanche, les agents du funiculaire ont compté vingt-cinq freeriders par remontée, sur les 1 300 passages par jour que l'on accueille de mars à avril », souligne Frédéric Orny, chargé de mission outdoor pour la commune. D'autant plus que des riders venus de toute la Région participent à des événements informels sur les sentiers non balisés des Arcs. Conjointement avec l'ONF, le maire borain réfléchit à déposer une plainte contre X en gendarmerie.

L'incompréhension et l'agacement est davantage marqué au sein de la municipalité, qui se félicite des deux pistes balisées du bike parc, d'un club de VTT et des dix sentiers cadastrés communaux, partagés avec les piétons, et les chevaux. « Les VTT ne peuvent pas nous dire qu'ils n'ont pas le terrain de jeu idéal pour s'exprimer », avance Tom Buet, qui souhaite faire du site, un lieu privilégié d'entraînements.

Des projets de cross-country entre Arc 1 600 et 1800, à la base de loisirs de kayak, de piste bleue entre Arc 1 600 et la Moratte, et l'organisation d'un festival de vélo l'an prochain, et la création d'une piste extrême sont sur la table. « On a de la chance que l'ONF veuille coopérer pour créer des pistes, mais tout peut voler en éclats si ça va trop loin », alerte Frédéric Orny. Afin de prévenir plutôt que de panser une plaie déjà ouverte, la municipalité pourrait faire appel à l'office français de la biodiversité (OBF), l'ONF, et le garde champêtre, pour contrôler les « têtes dures du VTT », amendables jusqu'à 1 500 €.

« On ne va pas envoyer l'armée, recruter trente gardes forestiers ou demander à la police municipale de contrôler tous les vététistes, qui pour la majorité, se montreront compréhensifs. » Un motif législatif est en cours de réflexion pour encadrer la pratique du VTT, comme c'est le cas en ski hors-piste sur la réserve naturelle de Villaroger. Les vététistes devraient se rendre jusque dans les Pyrénées pour trouver un funiculaire qui les achemine sur des sentiers en mars - avril.